

AVIS D'ENQUETE

L'Administration communale vous fait savoir que la **S.A. AIR LIQUIDE INDUSTRIES BELGIUM**, établie avenue du Bourget, 44 à 1130 BRUXELLES a introduit une demande de déclaration d'utilité publique afin d'obtenir qu'une installation de transport de gaz naturel empruntant des terrains privés non bâtis, qui ne sont pas enclos de murs ou de clôtures conformes aux règlements de bâtisse ou d'urbanisme, soit déclarée d'utilité publique conformément à l'article 10 de la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations.

Le projet consiste en :

- **LOI DU 12 AVRIL 1965 RELATIVE AU TRANSPORT DE PRODUITS GAZEUX ET AUTRES PAR CANALISATIONS ;**
- **DEMANDE D'UN ARRETE ROYAL DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE EN VUE DE L'ETABLISSEMENT D'INSTALLATIONS DE TRANSPORT D'OXYGENE PAR CANALISATIONS UTILISANT DES TERRAINS PRIVES SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE BLEGNY ET SOUMAGNE ET DES VILLES DE HERVE ET DE LIEGE**

et présente les caractéristiques suivantes :

- cette installation de transport d'oxygène est une canalisation existante qui fait partie du réseau de canalisations d'AIR LIQUIDE. La canalisation fournit de l'oxygène à la société 3B FIBREGLASS à HERVE.
- une enquête doit avoir lieu dans chacune des communes où se trouvent les terrains à emprunter conformément à l'article 3 de l'A.R. du 11 mars 1966 relatif à la déclaration d'utilité publique pour l'établissement d'installations de transport de gaz par canalisations (Moniteur Belge du 16 mars 1966).

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal de la Ville de Liège du **8 mars 2018 au 10 avril 2018** inclus par courriel à l'adresse (enquete.urbanisme@liege.be) ou par courrier à Service des Permis d'urbanisme, la Batte 10, 4ème étage à 4000 LIEGE en mentionnant le numéro du dossier (4720), vos nom, prénom et adresse postale complète.

Le dossier peut être consulté : Ville de Liège - Service des Permis d'Urbanisme, La Batte, 10, 4^{ème} étage à 4000 LIEGE, le lundi et vendredi de 9 à 12h et le mercredi de 14 à 17h, ainsi que tous les jeudis, sur rendez-vous, de 16 à 20 heures à **la Maison de l'habitat**, rue Léopold 37 à 4000 Liège. Le rendez-vous devra être pris, au plus tard 24 heures à l'avance, auprès de M. Vincent BRICHARD du Département de l'Urbanisme, par téléphone au 04/221 90 68 ou par mail à l'adresse urbanisme@liege.be

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées le 11 avril 2018 à 14h au Service de l'Urbanisme, La Batte, 10, 4^{ème} étage à 4000 Liège.

Le présent avis sera affiché aux endroits habituels : au perron de l'Hôtel de Ville et à la mairie de quartier de Jupille.

Liège, le 6 mars 2018

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général
Philippe ROUSSELLE

Le Bourgmestre,
Willy DEMEYER